



# L'agriculture de demain s'invente aujourd'hui



CERTIFICATION  
ENVIRONNEMENTALE  
**AREA**

Plus de 2 000 exploitations certifiées  
*pourquoi pas la vôtre ?*



# AREA

## EN QUELQUES MOTS...

Depuis 2002, la Région a mis en œuvre une politique destinée à allier l'agriculture et l'environnement sous la forme de la certification **AREA : Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine**.

La Région Nouvelle-Aquitaine a choisi d'étendre cette politique à tout son territoire. **La Région et ses partenaires accompagnent techniquement et financièrement les agriculteurs pour les aider à obtenir cette certification.**

Reconnue par la loi Grenelle, elle **valorise les exploitations agricoles qui pratiquent une agriculture** particulièrement **respectueuse du milieu naturel**.

Cette **certification** est un processus qui vous permet d'avoir une **visibilité globale de votre exploitation** et vous donne les éléments pour **décider des axes de développement pour votre avenir**.

## CETTE DÉMARCHE VOUS PERMET DE CERTIFIER LES ENGAGEMENTS DE VOTRE EXPLOITATION SUR LES POINTS SUIVANTS :



**FERTILISANTS :** réduire les pollutions liées aux effluents d'élevage et aux fertilisants



**BIOSECURITE :** garantir la limitation des risques sanitaires



**BIODIVERSITE :** maintenir et développer la biodiversité



**EAU :** raisonner les prélèvements sur la ressource en eau

### PRODUITS PHYTOSANITAIRES :

réduire les pollutions liées aux produits phytosanitaires



### EFFLUENTS VEGETAUX :

supprimer les pollutions liées à la transformation des végétaux



### ENERGIE :

économiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables



# POURQUOI

## ENGAGER VOTRE EXPLOITATION DANS LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE AREA ?

### DES PERSPECTIVES À LONG TERME POUR :

- anticiper les exigences futures en termes d'environnement
- améliorer ses performances environnementales
- assurer la traçabilité des pratiques agricoles sur l'exploitation
- maîtriser les coûts inhérents au bon fonctionnement de votre exploitation

### UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE :

- > **Coût de certification en grande partie pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.**
- > La certification vous donne une **priorité** pour l'**accès aux financements publics** : modernisation des élevages, plan végétal environnement, transformation et commercialisation, investissements en CUMA, mécanisation en zone de montagne, infrastructures agro-écologiques, agroforesterie, agritourisme, investissements fruits et légumes et horticulture.
- > **Accès à la modulation agro-écologie** dans le cadre de la DJA.
- > Un **accès gratuit aux formations** de conseil agronomique, formation à l'irrigation.
- > L'**absence de contrôle au titre de la conditionnalité** sur les sous-domaines « Environnement », « Santé - Productions végétales » et « Bonnes conditions agricoles et environnementales ».
- > **Argument pour communiquer auprès du grand public et des consommateurs** sur une exploitation agricole respectueuse de son environnement.
- > **Faciliter l'accès aux marchés** de plus en plus demandeurs de signe de certification environnementale.
- > **Première marche pour un accès au niveau 3** « Haute Valeur Environnementale » de la certification environnementale des exploitations agricoles.

# COMMENT

## SE DEROULE LA CERTIFICATION AREA ?

### UNE DÉMARCHE EN 5 ÉTAPES :

#### [1] ETAT DES LIEUX DE VOTRE EXPLOITATION :

Votre référent AREA vient le faire dans votre exploitation sur les 7 enjeux (*fertilisants, biosécurité, produits phytosanitaires, effluents végétaux, biodiversité, énergie et eau*). Il détermine les mesures nécessaires à prendre.

#### [2] MISE À NIVEAU DE VOTRE EXPLOITATION :

Pour la mise à niveau de votre exploitation, en fonction de ce qu'a préconisé votre référent, vous pouvez bénéficier d'aides publiques (PCAE).

#### [3] ACCOMPAGNEMENT PAR VOTRE RÉFÉRENT :

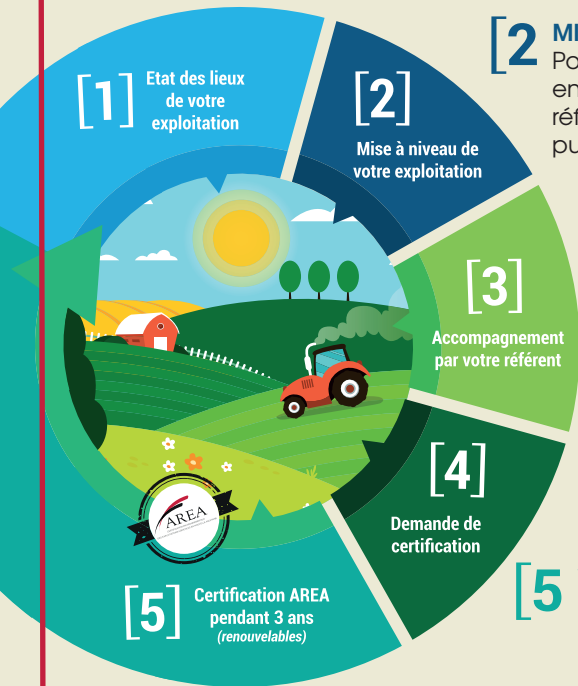
Suite aux aménagements, votre référent AREA vérifie la conformité de l'exploitation par rapport au référentiel AREA.

#### [4] DEMANDE DE CERTIFICATION

Vous formulez, avec votre référent AREA, la demande de certification, adressée à la Région Nouvelle-Aquitaine.

#### [5] VOTRE EXPLOITATION EST CERTIFIÉE AREA PENDANT 3 ANS (renouvelables)

L'accompagnement par votre référent dure le temps de la certification (3 ans).



### TOUT SAVOIR

### SUR LE GUIDE DES AIDES NOUVELLE-AQUITAINE :

[les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/)

Le coût de la certification ainsi que les formations sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.

